

Enquêteurs subaquatique de sécurité intérieure

RNCP6075 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	344t
Code(s) ROME	K1706
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	27/08/2011

Certificateur(s)

Ministère de l'Intérieur - Direction générale de la gendarmerie nationale

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'enquêteur subaquatique de sécurité intérieure exerce son métier au sein des unités nautiques (fluviale ou côtière) sous l'autorité hiérarchique et administrative d'un officier de police (police) ou d'un commandant d'unité nautique (gendarmerie) et/ou sous l'autorité judiciaire d'un officier de police judiciaire . Il exécute principalement des missions opérationnelles subaquatiques de police administrative et judiciaire jusqu'à quarante mètres de profondeur.

Il est amené à mettre en oeuvre des moyens matériels de police technique et scientifique.

Il porte également secours et assistance aux personnes et aux biens en milieux aquatique et subaquatique.

Il assure l'encadrement des missions de plongée en tant que chef d'équipe.

Outre l'exécution de ces missions, il est responsable de la préparation et de l'entretien courant de son équipement individuel ainsi que de sa préparation physique et mentale avant la plongée. Il doit avoir le souci permanent de sa sécurité et de celle de ses coéquipiers tout au long de la plongée.

Un enquêteur subaquatique est soumis à l'obligation d'un entraînement régulier. Toute absence de pratique opérationnelle ou d'entraînement insuffisant peut conduire à la remise en cause de l'aptitude à la plongée et à la participation à une mission opérationnelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

il est capable de: Appliquer les conditions et les règles de sécurité individuelles et collective en matière de plongée, se positionner en tant que chef d'équipe.

Mettre en œuvre des techniques de plongée à l'air jusqu'à 40 m de profondeur.

Mettre en œuvre des techniques issues des différentes sciences appliquées à la recherche de la preuve et des infractions pénales en milieu subaquatique, savoir remonter en surface une pièce à conviction (objet lourd, cadavre,...) en garantissant une conservation optimale de leur état pour la suite de l'enquête et en respect des règles de sécurité.

Contrôler le respect de la réglementation de la pêche et de la navigation et de l'environnement(police administrative)

Porter secours à une embarcation (diagnostiquer une avarie, prendre les mesures de sécurité appropriées au type d'avarie, piloter une embarcation

Porter secours à une victime.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Brigades maritimes ou fluviales de métropole et d'outre-mer.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Enquêteurs subaquatiques

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Attestation de formation complémentaire aux premiers soins avec matériel (AFCP SAM) ou premiers secours (PSE1)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Présidence alternée assurée les années impaires par la police nationale ou la préfecture de police de Paris et les années paires par la gendarmerie nationale Commandants d'unité nautique de la gendarmerie (2),

Commandants d'unité fluviale de la police nationale(2)

Médecin des armées ou médecin- chef du SGAP

Représentant du service navigation de la Seine

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	27/08/2011
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie>

<http://www.interieur.gouv.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6075/>